Image not found or type unknown

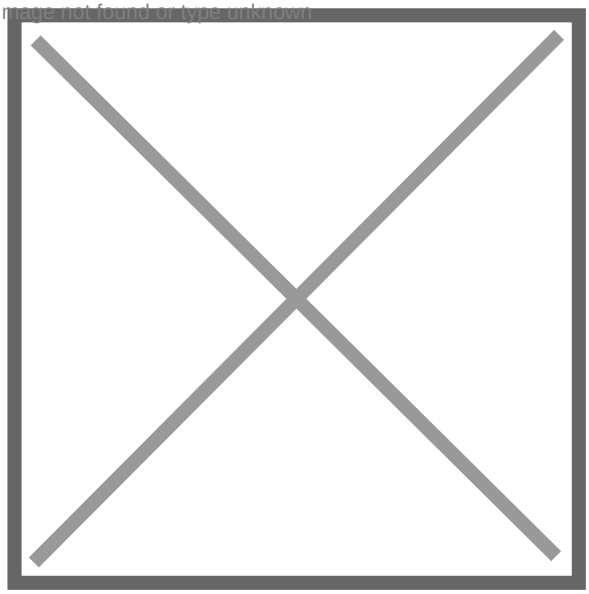

Ai-je le droit à la nationnalité francaise ?

Par **islamanne2000**, le **28/05/2009** à **13:38**

Bonjour,

Je me suis mariée en algérie le 02/03/2005 , j'ai vécu 17 ans seule le destin a fait que je rencontre cet homme las bas dans mon pays d'origine ,je suis née le 27 mars 1959 en france jeumont 59 j'ai fait par 4 fois la demande de nationnalité francaise , refusé sous prétexte que j'ai épousé un étranger j'ai perdu la nationnalité j'ai 5 enfants d'un premier mariage tous francais le dernier à 18 ans , que faire afin de pouvoir vivre avec mon mari en france , je ne travaille pas malheureusement pour le regroupement familliale , que faire pour le faire venir en france , et ai-je vraiment perdu le droit au sol vu que je suis née en france et y vit depuis ma naissance ?

avec mes remerciements anticipés

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés